

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Dix Sept, le mercredi six décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Didier PIGNARD.

Excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à Monsieur TALUT), Patricia MIQUET (pouvoir à Madame GUICHERD), Michelle HUVET (pouvoir à Madame GIORGI), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS).

---

**Objet : Subvention pour les éclairages à LED dans le gymnase André Malraux :  
Dotation cantonale**

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'une demande de subvention exceptionnelle et ponctuelle avait été adressée à Madame GUICHERD, Conseillère Départementale du Canton de Genas, en date du 15 février 2017 pour le projet d'installation d'un éclairage à LED dans le gymnase André Malraux.

Il informe les membres de l'assemblée que par courrier en date du 27 octobre 2017, il a été notifié au syndicat l'attribution d'une subvention de 4 000 € pour le projet susmentionné.

Monsieur TALUT considère qu'il serait de l'intérêt du SIM de confirmer cette aide financière auprès de Madame Christiane GUICHERD, Conseillère Départementale du Canton de Genas et Vice-Présidente du Département du Rhône aux collèges, à la vie associative et la citoyenneté, dans le cadre de sa dotation cantonale.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DEMANDE** à bénéficier du concours financier de 4 000€ dans le cadre de la dotation cantonale pour le financement de l'éclairage à LED dans le gymnase André Malraux,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'instruire ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 7 décembre 2017

Le Président  
Jean-Pierre TALUT

